# REGLEMENT PARTICULIER CONCERNANT LE 7ème TOURNOI NATIONAL PAR EQUIPE DE TREMBLAY EN FRANCE

##  CE REGLEMENT COMPLETE LE REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS

Les 08 et 09 novembre 2014

**Art. 01** Le tournoi est autorisé sous le numéro: 14.LIFB.93/TE.F.A/001

**Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons)**,** des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

**Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

**Art. 04** La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses « juniors », «Seniors» et vétérans classé(e)s de NC à C3. Chaque joueur(euse) devra faire partie d’une équipe de **3 Hommes et 2 Dames** au minimum, et de 8 personnes au maximum (**pas d’inscription avec x**). Le classement de l’équipe retenu sera celui du joueur(euse) le plus haut classé(e), que ce soit en Simple, en Double ou en Mixte. Ce classement déterminera la série minimum dans laquelle elle pourra s’inscrire. Un joueur qui est B dans un des tableaux peut s’inscrire en C si il ne joue pas ce tableau.

Les séries qui seront ouvertes: C3/C4/D1 et D2/D3 et D4/NC, Chaque rencontre entre 2 équipes se déroulera en 7 matches: **3SH, 1SD, 1DH, 1DD, 1DM***. Chaque joueur ne pourra faire plus de* ***2 matches par rencontre (un seul simple)*..** L’ordre des joueurs en simplerespectera l’ordre du classement.

La compétition se déroulera en poule unique de 6 équipes. Ces poules seront de classement, Il n’est possible d’inscrire qu’une seule équipe par série par club sauf s’il reste de la place.

**Art. 05** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et **n’ acceptera pas les contraintes d’horaires**

**Art. 06** En cas d’inscriptions insuffisantes dans une série, Celle- ci sera regroupée dans la série supérieure. Toutes les séries ne seront ouvertes qu’avec un minimum de quatre équipes inscrites. Si une des séries est supprimée, une autre série pourra être composée de 12 équipes et 2 poules.

**Art. 07** La date limite d’inscription est **le samedi 18 octobre 2014** Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d’arrivée.

**Art.08** Après le tirage au sort soit **le samedi *25 octobre 2014*** un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l’organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non participation. **En cas d’absence de courrier et de courriel, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.**

Art.09 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. **Toute modification d’inscription doit être précisée par courrier et par courriel pour être prise en compte.**

**Art.10** Le juge arbitre est désigné par le comité d’organisation, ses décisions sont sans appel.

**Art. 11** Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

**Art. 12** Les volants sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de désaccord sur le type de volant, le volant officiel pour les tableaux C et D est Forza s6000, en vente durant le tournois et à la charge des joueurs.

**Art. 13** Le montant des droits d’engagement est de 100€ par équipe. En cas de forfait après le tirage au sort, les droits d’engagements ne seront remboursés que sur présentation d’un justificatif officiel (certificat médical, attestation professionnelle ou scolaire).

**Art. 14** Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

**Art. 15** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

**Art. 16** Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. **Ils devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.**

**Art. 17** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus.

**Art. 18** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le JA.

**Art. 19** Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents : toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur. Il devra être présent dans la salle 1 heure 15 avant l’heure prévue de son match.

**Art. 20** Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain, le juge arbitre est en droit de le déclarer "FORFAIT".

**Art. 21** Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.

**Art. 22** Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

**Art. 23** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre

**Art 24** Toute participation implique l'adoption du présent règlement